

## 4<sup>ème</sup> PARTIE : DES PROPOSITIONS.

La législation, les réglementations, les directives doivent répondre aux besoins de liberté des femmes : liberté de décision dans le couple, indépendance économique, liberté de disposer de son corps. Elles doivent également faciliter le choix de leur mode de vie, notamment en leur permettant de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle. L'Etat mais aussi les collectivités locales doivent tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

### CONTRACEPTION et IVG.

Sans vouloir hiérarchiser les besoins, je dirai que le plus important est de pouvoir choisir ses maternités, voir choisir de ne pas avoir d'enfant. Or, je l'ai dit, des menaces pèsent sur ces droits vitaux.

La loi Neuwirth a libéralisé la contraception, mais ce n'était pas une loi qui mettait en place une vraie politique de santé publique. Il ne suffit pas d'autoriser, il faut une véritable politique de la contraception qui instaurerait la gratuité de la pilule et qui lancerait une véritable campagne d'information, notamment en direction des très jeunes.

C'est également une politique nationale de santé publique volontariste qui doit conforter et favoriser la loi Veil de 1975 sur l'IVG. Le manque de moyens humains et financiers pénalisent les femmes qui souhaitent une IVG. En effet, en dehors des centres d'interruption de grossesse dont c'est la finalité, les hôpitaux où est pratiquée cette intervention sont trop peu nombreux. Dans beaucoup d'établissements hospitaliers, les médecins ne répondent pas à la demande, invoquant la clause de conscience ou plus prosaïquement pour des raisons financières : A 250 euros le forfait pour une IVG chirurgicale contre 652 pour une fausse-couche, l'IVG est un acte sous-évalué réalisé à perte par les hôpitaux. Il faut donc compter sur des médecins militants ou sur... ..l'étranger. D'où la nécessité d'augmenter le nombre des centres d'interruption de grossesse, de faire appliquer la loi obligeant les chefs des services de gynécologie obstétrique à pratiquer des IVG. Il faut noter deux décisions significatives : le ministère de la santé a accepté le principe d'une revalorisation de l'IVG qui a pris effet au 1<sup>er</sup> mars 2008. Espérons que la privatisation progressive des systèmes de santé ne mettra pas fin à la gratuité de l'acte. D'autre part, Roselyne Bachelot a également fait adopter, dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale pour 2008, l'extension de la pratique de l'IVG médicamenteuse aux centres de planification et d'éducation familiale. Toutefois, cette avancée ne concerne qu'une partie des femmes puisque l'IVG médicamenteuse n'est pratiquée que jusqu'à 7 semaines.

La justice doit également sanctionner l'activisme des mouvements anti-avortement ainsi que les pratiques ostentatoires de convictions religieuses : je pense à la tentative d'un groupe de pharmaciens catholiques d'obtenir le droit à l'objection de conscience.

### LES VIOLENCES

La France pourrait s'inspirer de la loi-cadre espagnole qui comprend trois volets. Le volet répressif institue des tribunaux spécialisés aux compétences à la fois pénale et civile (p.ex. séparation, garde des enfants...) et un parquet spécialisé. Il durcit les peines applicables aux hommes maltraitant leur conjointe. Ce serait en effet une erreur de considérer comme une excuse absolutoire le fait que le conjoint ou le concubin ait été alcoolique ou au chômage ou malade ou invalide. Un autre volet prend en charge l'accompagnement social des victimes, en terme d'accueil d'urgence, de logement, de travail, de revenu, d'assistance juridique, de

protection si nécessaire. Il est indispensable que les pouvoirs publics prennent le relais ou accompagnent les associations diverses d'aide aux victimes. Le troisième volet vise à modifier les mentalités, que se soit dans le cadre scolaire ou dans la publicité.

Qui dit répression dit aussi sensibilisation et prévention ce qui suppose campagne d'information notamment sur les démarches à suivre, où et comment porter plainte. Cela suppose également une formation spécifique des personnels concernés : médecins, policiers, travailleurs sociaux, services juridiques, Education Nationale dont ce devrait être un axe de travail.

## LA PROSTITUTION.

La législation française va dans le sens de la prohibition, mais la loi n'est pas toujours adaptée aux vraies racines du problème. C'est le cas de loi sur le racolage passif du 18 mars 2003 pour « nettoyer » les rues et sortir les prostituées des réseaux de proxénètes. En réalité, la prostitution s'est déplacée, elle est moins visible dans les centres-villes, mais s'exerce dans de déplorables conditions à l'extérieur des villes ou dans la clandestinité. Les prostituées sont devenues encore plus vulnérables. De plus, en pointant du doigt les étrangères, cette loi dite de sécurité intérieure conforte les clients ayant des comportements violents.

C'est en agissant sur une société qui génère ce genre d'activité que l'objectif aura des chances d'être atteint.

## VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE

Un point fondamental pour les femmes est l'indépendance économique car la dépendance économique en engendre beaucoup d'autres. Il est donc primordial de faire respecter l'égalité hommes femmes dans le monde du travail. Les lois sur l'égalité salariale existent, encore faut-il avoir la volonté politique de les faire appliquer, de les imposer à L'Etat et au patronat. Ce n'est pas la volonté du gouvernement Sarkozy. À titre d'exemples :

- La « recodification », officiellement destinée à simplifier le code du travail, traduit en fait la volonté d'affaiblir les droits des salariés. Or on sait bien qu'affaiblir les droits des salariés, c'est détériorer davantage les conditions de travail des femmes.
- L'offre raisonnable d'emploi : est-ce raisonnable d'exiger des femmes une mobilité que ne leur permettent pas leurs charges familiales ?
- Travailler plus pour gagner plus : comment une femme qui est dans les faits plus contrainte que l'homme par les obligations familiales pourrait-elle travailler plus ?
- Exigeons le maintien de notre code du travail, la fin du temps partiel imposé, des CDI pour tous. Cela suppose, au nom de nos valeurs républicaines, un partage équitable des richesses de notre pays.

Mais redonner leur dignité aux femmes au travail implique une politique de la famille qui permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il faut augmenter de façon conséquente le nombre de crèches, d'écoles, développer les transports publics et les services publics de la petite enfance. Il faut aménager les horaires des services et des équipements publics. Il faut également améliorer le congé parental, prendre des mesures pour inciter les pères à prendre ce congé, voire instaurer un congé parental alterné obligatoire.

## LES FEMMES ET LA POLITIQUE.

Il faut lever les obstacles qui freinent l'accession des femmes à des responsabilités politiques malgré la loi sur la parité femmes hommes. Il faut les connaître pour les contrer :

- \_La pratique politique qui, en donnant une prime aux sortants, ne favorise guère les nouveaux venus, jeunes ou femmes.

- Le rôle des élections locales : si les candidats aux législatives sont désignés par les instances nationales, ce qui permet d'atteindre les objectifs de parité, en revanche les grands élus locaux sont largement maîtres de leurs territoires.
- Souvent est considéré comme le meilleur candidat celui qui a déjà un mandat.
- Le mode scrutin des conseillers généraux ne garantit pas la parité qui est possible avec le scrutin de liste.
- L'impossibilité dans le secteur privé de retrouver son poste à la fin d'un mandat, contrairement à ce qui se passe dans la fonction publique.

Les solutions : non-cumul des mandats, nombre limité de mandats successifs, modifications de certains modes de scrutin. Il est théoriquement facile de légiférer à ce sujet, mais qui légifère actuellement ? une majorité d'hommes dans le dernier bastion de la domination masculine. En effet, le rôle de chef de famille est mis à mal, d'une famille dans laquelle l'homme était le pourvoyeur de revenus tandis que la femme et les enfants n'étaient que des ayant droit. Disparu également, même si de nombreux problèmes subsistent, l'hégémonie des hommes dans le monde du travail. La réticence à faire entrer des femmes en politique est bien réelle. Pourquoi sacrifierait-on des hommes de grande qualité pour les remplacer par des femmes ? (sic). Certes, certaines femmes n'ont pas encore ni la culture ni la formation nécessaire, voire le désir de figurer haut sur une liste, mais il s'agit surtout de faire évoluer les mentalités.

### L'IMAGE DE LA FEMME.

L'image de la femme telle qu'elle est véhiculée par les habitudes, les clichés, la publicité n'est pas valorisante.

Je pense qu'elle sera valorisée lorsque son image SOCIALE aura changé. Les violences par exemple ne sont pas toujours un problème privé mais souvent la conséquence de la situation faite aux femmes par la société. La femme est victime de l'image que lui renvoie :

- La religion, les mythes : le mythe d'Eve, née d'une côte d'Adam, symboliserait la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme. La femme serait vouée à l'origine à la subordination.
- Une conception liée à la différence sexuelle : la femme a un utérus, son destin est d'être mère avant tout.
- Même la Révolution Française pour laquelle le statut de l'homme se confond avec celui du citoyen, sujet de droit par excellence, tandis que la femme voit le sien défini par le code civil, épouse et mère.

Le combat pour les droits des femmes est toujours d'actualité. La législation ne peut pas tout, notamment pour agir sur les mentalités. On ne peut pas attendre passivement des événements comme l'industrialisation au 19<sup>ème</sup> qui a constitué un formidable appel de main-d'œuvre féminine et encore moins une guerre pour montrer le rôle important des femmes. Il faut donc rester vigilant et redonner du souffle aux mouvements féministes dans lesquels, c'est une réalité, les jeunes générations bénéficiaires de droits déjà acquis ne se sont pas beaucoup impliquées.